

Lettre de Michel Cornu en réaction au texte de Denis Müller sur l'euthanasie, paru sur le site Contrepoint Philosophique le 9 novembre 2003.

(<http://www.contrepointphilosophique.ch/Ethique/Sommaire/Euthanasie.html>)

Michel Cornu

www.contrepointphilosophique.ch

Rubrique Courrier

Décembre 2003

Lussy, le 11 novembre 2003

Cher Ami,

Merci pour ton article sur l'euthanasie que j'ai aimé à la fois pour sa sobriété et son courage (mais, en fait, l'un peut-il aller sans l'autre?). Le lisant, le reprenant, je me suis posé quelques questions que je te sou mets.

Ne pas légiférer du tout, n'est-ce pas admettre implicitement que chacun agit par moralité et non simplement dans la légalité, pour reprendre une distinction kantienne? Or, me semble-t-il, nous sommes en un moment de notre histoire où les multiples bouleversements font vaciller les certitudes morales, jusqu'aux plus élémentaires. Dès lors, peut-on passer directement à l'éthique? Je crois comprendre que tu entends, en gros, cette dernière au sens de Ricoeur: comme téléologique –et non comme simplement déontologique- visant la bonne vie, et ceci même dans des situations limites où la morale –la dimension déontologique- ne suffit plus pour prendre une décision exceptionnelle. Si je ne me trompe pas dans l'interprétation que je donne à tes lignes, j'aurais alors deux questions à te poser. J'admets donc, par commodité, l'hypothèse que je n'ai pas trop mal lu!

N'est-il pas nécessaire, pour éviter les dérives d'irresponsables –et je ne pense pas tant aux praticiens des soins, qu'aux décideurs économiques, comme l'on dit pudiquement dans ce monde où le capitalisme va s'identifiant toujours mieux à la barbarie- n'est-il pas nécessaire donc de légiférer? Ne serait-ce qu'un minimum. Non pour légitimer ce qui reste de l'ordre de l'exception et de la décision individuelle, mais pour dépénaliser l'acte qui, dans des circonstances "extra-ordinaires", donnerait la mort au lieu de la confisquer, et ceci dans le souci de l'absolu d'autrui? Et pour, du même coup, se donner la possibilité de débusquer, sur le plan légal, les criminels masqués? Mais, et c'est ma deuxième question, dire qu'il est des circonstances où donner la mort est respecter autrui –"tuez-moi, sinon vous êtes un criminel", disait à son médecin Kafka dans des souffrances intenable, et qui oserait en juger pour lui- n'est-ce pas admettre que, plus que d'une éthique de la transgression, il est des circonstances où la transgression de l'éthique est nécessaire, parce qu'elle nous rappelle à notre condition tragique? Je ne joue pas sur les mots, du moins dans mon intention. L'éthique a trop souvent tendance à devenir l'idéologie du néo-libéralisme qui, supprimant tant qu'il peut le politique et usant tant qu'il peut encore du droit pour mieux asseoir son injustice, tente hypocritiquement de se légitimer en ayant toujours à la bouche le mot d'éthique. Dans ce monde où l'humain est devenu une simple marchandise, tout se "gère", comme le bavardage à la mode aime à le dire. Même l'éthique et même, peut-être, l'éthique de la transgression. Affirmer, sans la légitimation de l'éthique, le tragique radical de l'existence, c'est affirmer que tout ne se laisse pas gérer. Parler de transgression de l'éthique, c'est accepter que cette dernière n'englobe pas

le tout de la pratique humaine, c'est, du même coup, ouvrir ce champ sur la question sans solution (mais avec exigence de décision) et, paradoxalement, sur l'espérance. Mais, peut-être, me diras-tu que je rêve et que ma pratique des commissions d'éthique devrait me conduire à reconnaître qu'un tel projet n'est pas compatible avec la gestion du bien de la société!

Tu ne m'en voudras pas, je le sais, de poser crûment mes questions: c'est à la fois le courage de ton texte et mon inquiétude devant les dérives actuelles qui m'y incitent.

Avec mes amicales pensées, Michel Cornu

© Michel Cornu

www.contrepointphilosophique.ch

Rubrique Courrier

Décembre 2003